



## Conseil départemental

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 283099 / BP 2022 - 7 - Patrimoine – Personnel – Routes – Infrastructures – Réseaux – Travaux – Affaires générales

**Objet : Bilan de délégations de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental du 1er juillet au 31 décembre 2021**

**Le Conseil départemental,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3211-2 7°, 8°, 9°, 11°, 15°, 16° et L.3221-10-1 ;

**Vu** les délibérations du Conseil départemental des 1<sup>er</sup> juillet 2021 et 26 octobre 2021 relatives aux délégations de pouvoir de l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental au titre de l'article L.3211-2 du CGCT ;

**Considérant** que le Président du Conseil départemental doit rendre compte de l'exercice des délégations qu'il a reçues de l'Assemblée départementale ;

**Vu** le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

#### **Décide**

Article unique : de prendre acte du compte-rendu de l'exercice par M. le Président du Conseil départemental des 7 délégations ci-dessous :

- les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance acceptées et encaissées du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les renouvellements d'adhésion de la collectivité aux associations dont elle est membre, intervenus du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les modifications de régies comptables au fonctionnement de la collectivité du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les acceptations de dons et legs intervenues du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;
- les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département ;
- les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement auprès de l'Etat, ses établissements et auprès des autres collectivités territoriales intervenues en 2021 ;
- la délégation sur la conclusion et la révision du louage de choses.

*La présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

**Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 01/04/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283714-DE**